



1^{er} BILAN ANNUEL

Charte d'Engagement des Partenaires

pour la mise en œuvre du Plan de Déplacements Inter-Entreprises
de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld





Jean-Louis Hoerlé
Président de la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin



Aménagés à une époque où les préoccupations environnementales et énergétiques n'étaient pas aussi prégnantes qu'aujourd'hui, l'Espace Européen de l'Entreprise et le Mittelfeld ne sont aisément accessibles qu'en voiture.

La problématique de la desserte en transports en commun et de l'accessibilité en modes doux des zones d'activités n'est évidemment pas propre à ce site. Mais dans un contexte urbain, elle prend une autre dimension et appelle une intervention publique collective pour offrir aux salariés de véritables alternatives à la voiture particulière et à l'autosolisme. A charge pour les entreprises de proposer à leurs salariés les mesures d'accompagnement favorables aux reports modaux.

La Charte d'Engagement des Partenaires pour la mise en œuvre du Plan de Déplacements Inter-Entreprises [PDIE] de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld tente de répondre à ces exigences et à inscrire, dans le temps, une réflexion partagée en faveur d'une mobilité durable.

Depuis sa signature, le 23 août 2007, tous les partenaires se sont investis dans la mise en œuvre des engagements qu'ils ont pris au titre de la Charte.

Le premier bilan de la Charte est marqué par une volonté de coopération qui, tout au long de ces 12 derniers mois, a animé l'ensemble des partenaires. Un an après, les besoins des entreprises et de leurs salariés sont mieux connus, les contraintes auxquelles les uns et les autres ont à faire face sont mieux comprises, les échanges facilités.

Je mesure l'engagement des uns et des autres et me réjouis des résultats qui, d'ores et déjà, sont perceptibles.

03.	L'ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE ET LE MITTELFELD : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE <ul style="list-style-type: none">— Les entreprises implantées sur l'Espace Européen de l'Entreprise et le Mittelfeld— La Charte d'Engagement des Partenaires pour la mise en œuvre du Plan de Déplacements Inter-Entreprises de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld— Les travaux du Comité de Suivi de la Charte en 2007/2008— L'Association des Utilisateurs de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld [AUEEEM]
09.	CHAPITRE 1 UNE OFFRE EN BUS URBAIN AMÉLIORÉE <ul style="list-style-type: none">— Les améliorations apportées à l'offre de la ligne 19— Les résultats de l'enquête réalisée par la CTS auprès des clients de la ligne 19— Les améliorations apportées à l'offre de la ligne 70 et ses correspondances avec la ligne interurbaine 202— Les projets de transports en commun à l'étude
15.	CHAPITRE 2 UN RÉSEAU CYCLABLE COMPLÉTÉ ET SÉCURISÉ À MOYEN TERME <ul style="list-style-type: none">— Les projets d'aménagement du réseau cyclable— Les équipements de stationnement vélos recensés
19.	CHAPITRE 3 UNE APPROCHE INTER-ENTREPRISES DE LA GESTION DES DÉPLACEMENTS DES SALARIÉS <ul style="list-style-type: none">— « Et si vous testiez d'autres modes de transport ? »— Enjeux et intérêt des plans de déplacements entreprise [PDE]— Appréhender collectivement la question de la prévention du risque routier en entreprise— Limiter les déplacements des salariés en leur offrant des services adaptés près de leur lieu de travail
23.	ANNEXE : REVUE DE PRESSE



➔ L'ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE ET LE MITTELFELD : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

LES ENTREPRISES IMPLANTÉES SUR L'ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE ET LE MITTELFELD

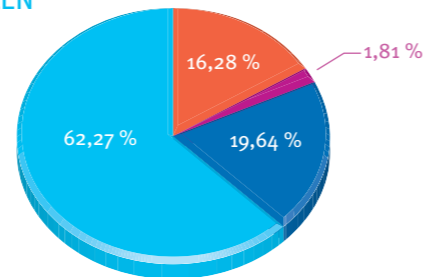
Situés sur le ban de la Ville de Schiltigheim, l'Espace Européen de l'Entreprise et le Mittelfeld comptent 387 entreprises relevant d'activités commerciales, industrielles ou de services et employant 5 368 salariés.

[source : Fichier des entreprises – CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin – Juillet 2008]

Le nombre d'entreprises et de salariés présents sur ce site est appelé à augmenter au fur et à mesure de l'aménagement de l'Espace Européen de l'Entreprise [96 ha au total].

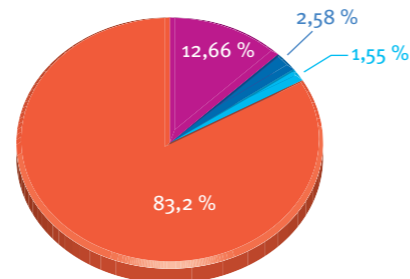
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS RECENSÉS À L'ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE ET AU MITTELFELD PAR CATÉGORIES

Catégories	Nombre de salariés	Nombre d'établissements
Industrie	694	63
BTP	20	7
Commerce	605	76
Service	4 049	241
TOTAL	5 368	387



RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS RECENSÉS À L'ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE ET AU MITTELFELD PAR TRANCHES DE SALARIÉS

Taille des établissements	Nombre de salariés	Nombre d'établissements
Moins 10 salariés	541	322
Entre 10 et 50 salariés	1 098	49
Entre 51 et 200 salariés	927	10
Plus de 200 salariés	2 802	6
TOTAL	5 368	387



RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS RECENSÉS À L'ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE ET AU MITTELFELD PAR CATÉGORIES ET TRANCHES DE SALARIÉS

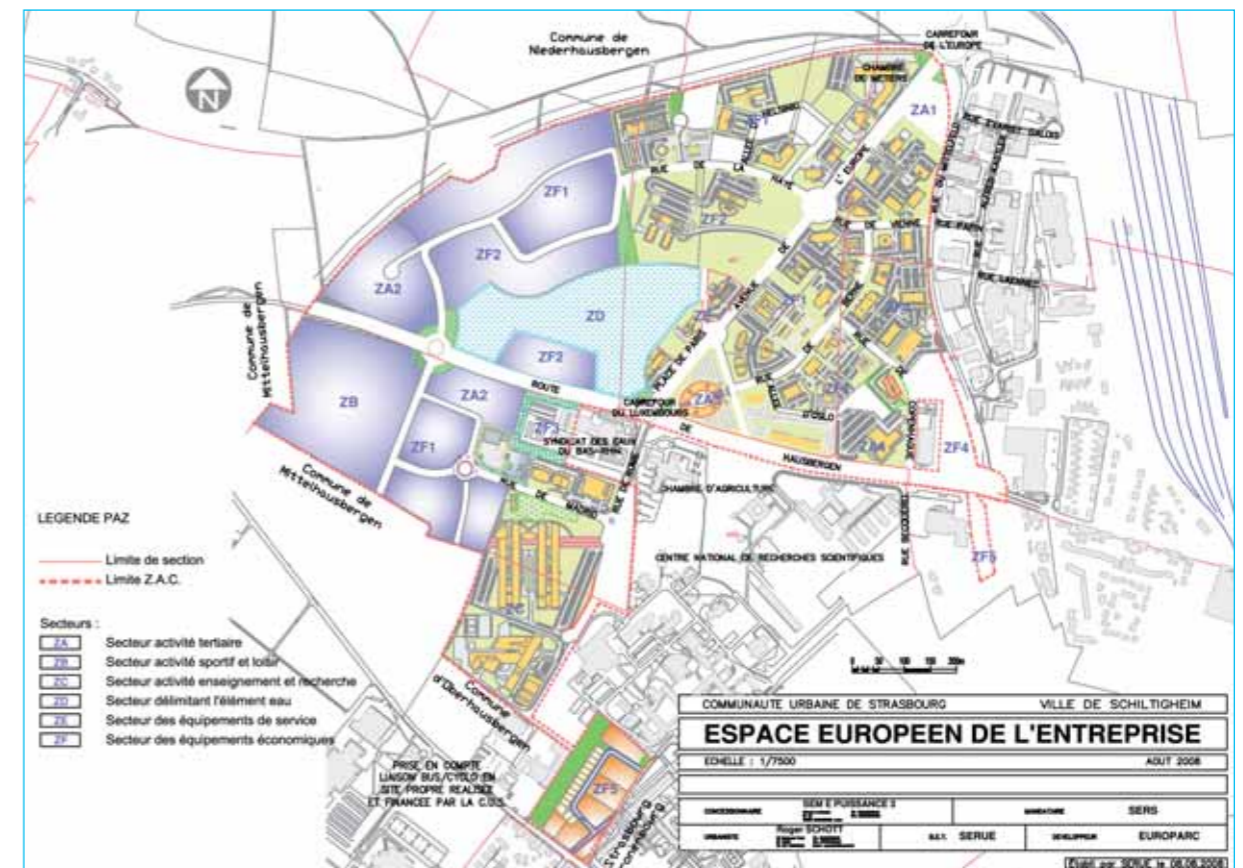
Taille des établissements	Industrie		BTP		Commerce		Service		TOTAL	
	Nbre d'étab.	Nbre de salariés	Nbre d'étab.	Nbre de salariés	Nbre d'étab.	Nbre de salariés	Nbre d'étab.	Nbre de salariés	Nbre d'étab.	Nbre de salariés
Moins 10 salariés	54	47	6	9	64	140	198	345	322	541
Entre 10 et 50 salariés	6	157	1	11	10	207	32	723	49	1 098
Entre 51 et 200 salariés	2	124	-	-	2	258	6	545	10	927
Plus de 200 salariés	1	366	-	-	-	-	5	2 436	6	2 802
TOTAL	63	694	7	20	76	605	241	4 049	387	5 368

A ces entreprises s'ajoutent notamment les organismes ci-après, qui représentent environ 800 salariés :

- La Maison de l'Agriculture et la Chambre de Métiers d'Alsace,
- Des établissements d'enseignement : Lycée Charles de Foucault et IUT Louis Pasteur,
- La Maison de l'Entreprise,
- L'Association pour la Surveillance et l'Etude de la Pollution Atmosphérique en Alsace [ASPA],
- Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin [SDEA].

L'ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE ET SES EXTENSIONS

[source : SERUE Ingénierie]





→ LA CHARTE D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉPLACEMENTS INTER-ENTREPRISES DE L'ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE ET DU MITTELFELD

Issue du Plan de Déplacements Inter-Entreprises de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld, la Charte formalise les engagements des signataires en vue :

- D'améliorer la desserte de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld en transports en commun, à vélo et à pied,
- De favoriser l'utilisation par les salariés de modes alternatifs à la voiture particulière et à l'autosolisme.

1^{ÈRE} CHARTE D'ENGAGEMENT MULTI-PARTENARIALE À L'ÉCHELLE NATIONALE, LA CHARTE A ÉTÉ SIGNÉE, LE 23 AOÛT 2007, PAR :

- Le Conseil Régional d'Alsace,
- Le Conseil Général du Bas-Rhin,
- La Communauté Urbaine de Strasbourg,
- La Ville de Schiltigheim,
- La SEM Epuissance3,
- L'Association des Utilisateurs de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld,
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,
- La Chambre de Métiers d'Alsace, Section du Bas-Rhin,
- La CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin.

ELLE DÉCRIT 15 ENGAGEMENTS RÉPARTIS EN 4 VOLETS :

Volets	Engagements	
Volet 1 Transports publics	Engagement 1	Etudier la faisabilité d'un prolongement de la ligne de bus urbaine n°19
	Engagement 2	Etudier la faisabilité d'une amélioration du service des lignes de bus urbaines n° 50 et 70
	Engagement 3	Rétablir une desserte de l'Espace Européen de l'Entreprise/Mittelfeld par la ligne de bus urbaine n° 71 dans les deux sens
	Engagement 4	Protéger le site propre dédié à la ligne de bus urbaine n° 70
	Engagement 5a	Etudier la faisabilité d'une liaison directe en bus entre la gare de Strasbourg et l'Espace Européen de l'Entreprise/Mittelfeld
	Engagement 5b	Etudier la faisabilité du prolongement de la ligne «D» du tramway vers le secteur Espace Européen de l'Entreprise/Voie de Liaison Intercommunale Ouest
Volet 2 Mobilités douces	Engagement 6	Etudier la faisabilité d'une amélioration des correspondances horaires entre la ligne de bus interurbaine n° 202 et la ligne urbaine n° 70
	Engagement 7	Supprimer les points noirs mis en évidence sur le réseau cyclable interne à l'Espace Européen de l'Entreprise/Mittelfeld et situé à ses abords immédiats
	Engagement 8	Compléter et aménager le réseau cyclable au sein de l'Espace Européen de l'Entreprise/Mittelfeld et situé à ses abords
	Engagement 9	Compléter l'équipement du site en matière de stationnements vélos sécurisés et abrités
Volet 3 Reports en faveur des modes alternatifs à la voiture particulière	Engagement 10	Aménager les cheminements piétons au sein de l'Espace Européen de l'Entreprise/Mittelfeld
	Engagement 11	Intégrer les mobilités douces dans les profils des voies restant à réaliser sur l'Espace Européen de l'Entreprise
	Engagement 12	Favoriser le report vers les modes alternatifs à la voiture particulière et à l'autosolisme pour les trajets domicile-travail
Volet 4 Pérennisation du PDIE	Engagement 13	Favoriser le report vers les modes alternatifs à la voiture particulière pour les déplacements professionnels
	Engagement 14	Réaliser des actions d'information et de communication sur l'offre en transports en commun
	Engagement 15	Garantir la pérennité du plan de déplacements inter-entreprises de l'Espace Européen de l'Entreprise/Mittelfeld

La Charte est téléchargeable sur www.strasbourg.cci.fr

La signature de la Charte a fait l'objet d'une médiatisation régionale et nationale, preuve de l'exemplarité de la démarche. La liste des articles consacrés au PDIE de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld figure en annexe au présent document.

→ LES TRAVAUX DU COMITÉ DE SUIVI DE LA CHARTE EN 2007/2008

Conformément à l'Engagement 15, la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin a constitué et animé un Comité de Suivi de la Charte, composé de représentants de l'ensemble des signataires.

Le Comité de Suivi, dont la mission est de veiller à la mise en œuvre des engagements, dans le respect du calendrier fixé par la Charte, s'est réuni à deux occasions depuis le 23 août 2007, date de signature de la Charte :

- Le 31 octobre 2007, dans les locaux du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin [SDEA]. Au cours de cette réunion, les participants ont repris les 15 engagements de la Charte en précisant, pour chacun d'eux, l'état d'avancement et le calendrier retenu.
- Le 22 mai 2008, dans les locaux de GROUPAMA Alsace. Au cours de cette réunion, les signataires ont présenté l'état d'avancement des engagements comprenant une échéance en 2008 au titre de la Charte [engagements 1, 2, 6, 7, 8 et 9] ou retenus lors du Comité de Suivi d'octobre 2007 [engagements 3, 4, 12, 13 et 14].

STRUCTURES REPRÉSENTÉES LORS DES COMITÉS DE SUIVI DU 31 OCTOBRE 2007 ET DU 22 MAI 2008 :

- Association des Utilisateurs de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld,
 - représentée le 31 octobre 2007 par l'ASPA, le Crédit Mutuel, DTZ Jean Thouard, Groupama Alsace, le SDEA,
 - représentée le 22 mai 2008 par B2S, DTZ Jean Thouard, Orange, Groupama Alsace,
- La Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle (Comité de Suivi du 31 octobre 2007),
- La CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin,
- La Chambre de Métiers d'Alsace,
- La Communauté Urbaine de Strasbourg,
- Le Conseil Général du Bas-Rhin,
- Le Conseil Régional d'Alsace,
- La CTS,
- La SEM Epuissance3,
- La SERS,
- La Ville de Schiltigheim.



➔ L'ASSOCIATION DES UTILISATEURS DE L'ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE ET DU MITTELFELD [AUEEEM]

L'Association des Utilisateurs de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld [AUEEEM] a été créée en mai 2007 en vue d'organiser la représentation des entreprises en qualité de signataires de la Charte d'Engagement des Partenaires pour la mise en œuvre du Plan de Déplacements Inter-Entreprises.

Au-delà des problématiques liées à la mobilité de leurs salariés, les membres de l'AUEEEM ont ouvert d'autres chantiers et initié plusieurs actions concourant au développement et au bon fonctionnement des zones d'activités : rencontres entre chefs d'entreprises, réflexion autour du développement de services aux entreprises et aux salariés, actions contribuant au développement durable.

L'AUEEEM compte aujourd'hui 50 membres représentant 3 600 salariés, soit environ 50 % des effectifs de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld.

ARTICLE 2 DES STATUTS DE L'AUEEEM ADOPTÉS LE 29 MAI 2007

L'association a pour objet de mettre en œuvre toutes actions ou initiatives concourant au développement et au bon fonctionnement de l' ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE ET DU MITTELFELD et de ses membres et en particulier de :

- promouvoir la mise en place et assurer éventuellement la gestion de services et équipements communs jugés nécessaires au bon fonctionnement des entreprises et organismes membres de l'association, notamment en :
 - facilitant l'accessibilité de l'ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE ET DU MITTELFELD en particulier dans le cadre du plan de déplacements interentreprises
 - participant à la mise en place de dessertes adaptées aux déplacements domicile-travail des salariés et au développement de modes de déplacement alternatifs à la voiture particulière
 - assurant la promotion de l'image du site et de ses membres ainsi que l'animation du parc d'activités par tous moyens adaptés en liaison avec les collectivités et organismes concernés
- favoriser le dialogue entre ses membres d'une part, les utilisateurs du site, l'association syndicale des copropriétaires, les propriétaires des bâtiments et le gestionnaire des espaces bâtis et non bâtis d'autre part, aux fins d'améliorer les conditions de fonctionnement de l'ensemble
- favoriser les relations de convivialité entre les entreprises et organismes installés dans le périmètre ou le voisinage de la zone et contribuer à l'accueil des nouveaux arrivants sur le site.

Coordonnées de l'AUEEEM



Association des Utilisateurs
de l'Espace Européen de l'Entreprise
et du Mittelfeld

Maison de l'Entreprise – Union des Industries du Bas-Rhin – Espace Européen de l'Entreprise
27 avenue de l'Europe - 67014 Strasbourg Cedex
Site internet : <http://aueeem.alsaeco.com/>



Credit photo : CUS



CHAPITRE 1

UNE OFFRE EN BUS URBAIN AMÉLIORÉE

LES AMÉLIORATIONS APPORTÉES À L'OFFRE DE LA LIGNE 19

Jusqu'en août 2007, la ligne 19, en correspondance avec le tram D à Rotonde, desservait l'Espace Européen de l'Entreprise et le Mittelfeld uniquement de 7h à 9h, de 12h à 14h et de 16h30 à 20h du lundi au vendredi avec un terminus à l'arrêt « Espace Européen de l'Entreprise ».

Depuis le 27 août 2007, l'Espace Européen de l'Entreprise est desservi jusqu'à l'arrêt « Chambre de Métiers » tous les jours :

- De 6h à 23h du lundi au samedi,
- De 6h50 à 23h les dimanches et jours fériés.

La fréquence de la ligne 19 est désormais d'un bus :

- Toutes les 4 à 7 minutes en semaine de 7h à 9h, de 12h à 14h et de 16h30 à 20h,
- Toutes les 14 minutes en semaine de 9h à 12h et de 14h à 16h30,
- Toutes les 35 à 45 minutes avant 7h en semaine et le samedi,
- Toutes les heures environ tous les jours en soirée et les dimanches et jours fériés.

En prolongeant sur toute la durée de l'exploitation le service de la ligne 19 jusqu'à l'arrêt « Chambre de Métiers », la Communauté Urbaine de Strasbourg a amélioré la desserte en transport en commun de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld, au-delà de l'engagement pris dans le cadre de la Charte.

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE RÉALISÉE PAR LA CTS AUPRÈS DES CLIENTS DE LA LIGNE 19

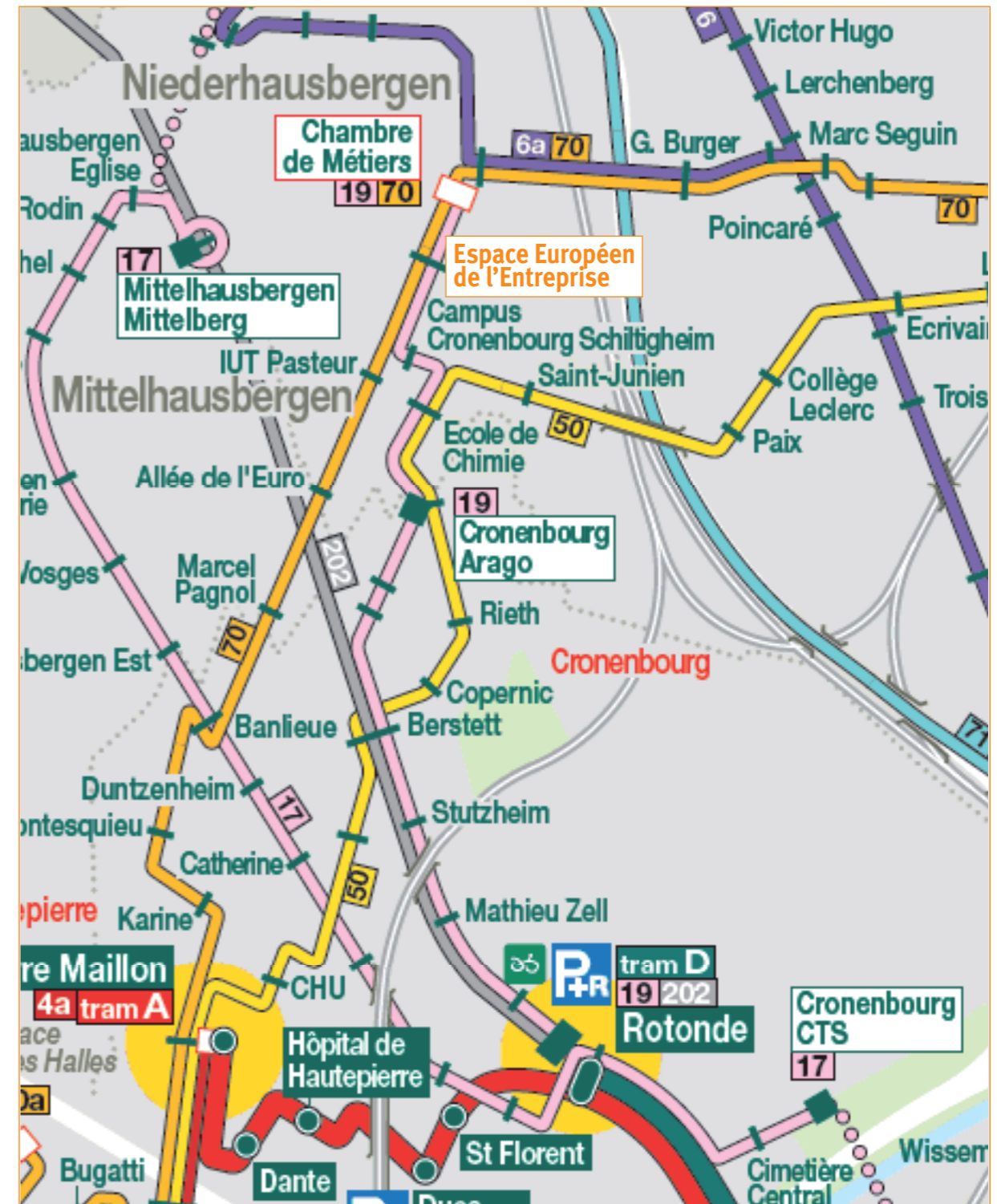
De façon à mesurer les effets de l'amélioration ainsi apportée à l'offre de la ligne 19, la CTS a réalisé, jeudi 8 novembre 2007, de 5h15 à 23h45, des comptages et une enquête auprès de l'ensemble des clients de cette ligne, interrogés par des enquêteurs de la CTS dans les bus.

Les résultats de cette étude font apparaître les éléments présentés ci-après.

Voyageurs aux arrêts - Journée complète		Clients	
	ARRÊT	NOMBRE	%
Cronenbourg Sud	Rotonde	3813	43,2
	Saint-Florent	268	3,0
	Mathieu Zell	399	4,5
Cronenbourg Nord	Stutzheim	282	3,2
	Berstett	444	5,0
	Champ de Manœuvre	527	6,0
	Haldenbourg	745	8,4
	Cronenbourg Arago	1407	15,9
E3	Ecole de Chimie	278	3,1
	Campus Cronenbourg Schiltigheim	385	4,4
	Espace Européen de l'Entreprise	190	2,2
	Chambre des Métiers	89	1,0
TOTAL		8827	100%

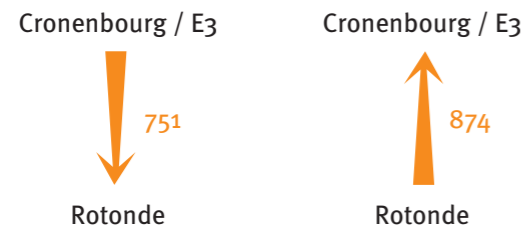
Ces chiffres correspondent au nombre de clients par arrêt le jour de l'enquête.

PLAN DU RÉSEAU CTS
[source : CTS]



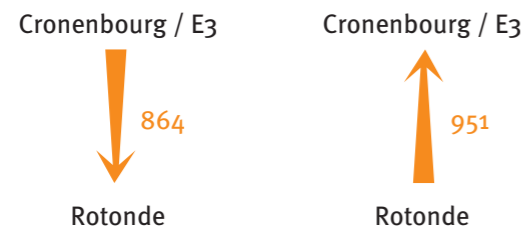


Flux de voyageurs en période de pointe du MATIN (7h - 8h30)



79% des personnes montant dans un bus 19 à Rotonde le matin entre 7h et 9h descendent à l'Espace Européen de l'Entreprise.

Flux de voyageurs en période de pointe du SOIR (16h30 - 18h30)



54% des personnes descendant d'un bus de la ligne 19 à Rotonde le soir entre 16h30 et 18h30 sont montés à l'Espace Européen de l'Entreprise.

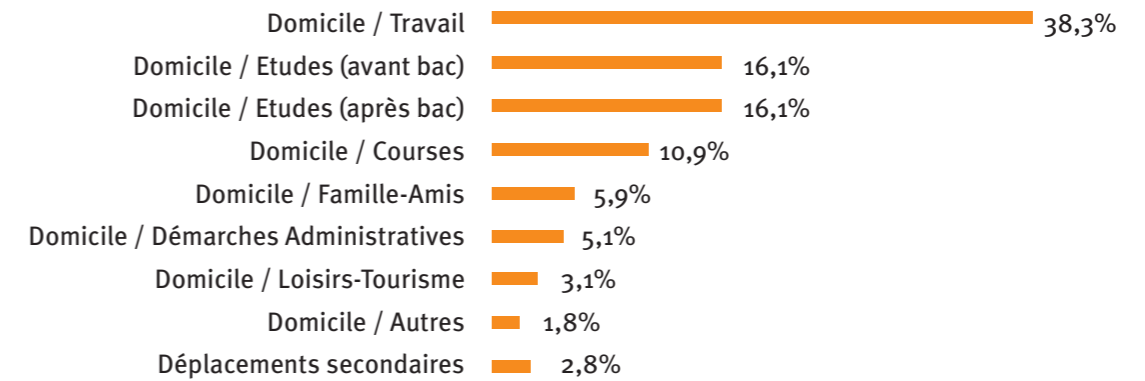
Fréquentation par course au départ de Rotonde en direction de l'Espace Européen de l'Entreprise

- Jusqu'à 7h20 : moins de 10 clients
- De 7h20 à 7h45 : jusqu'à 40 clients
- De 7h45 à 8h15 : jusqu'à 70 clients
- De 8h15 à 16h15 : jusqu'à 55 clients (moyenne de 25 clients)
- De 16h15 à 19h : jusqu'à 75 clients (moyenne de 38 clients)
- Après 19h : jusqu'à 35 clients

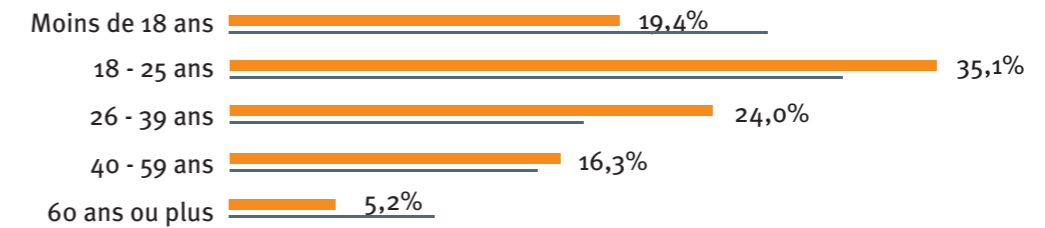
Fréquentation par course à l'arrivée de Rotonde au départ de l'Espace Européen de l'Entreprise

- Jusqu'à 7h : moins de 10 clients
- De 7h à 9h : jusqu'à 70 clients (moyenne de 35 clients)
- De 9h à 16h : jusqu'à 60 clients (moyenne de 25 clients)
- De 16h à 17h15 : jusqu'à 75 clients (moyenne de 55 clients)
- De 17h15 à 18h15 : jusqu'à 45 clients
- Après 18h15 : jusqu'à 20 clients

Motifs de déplacements

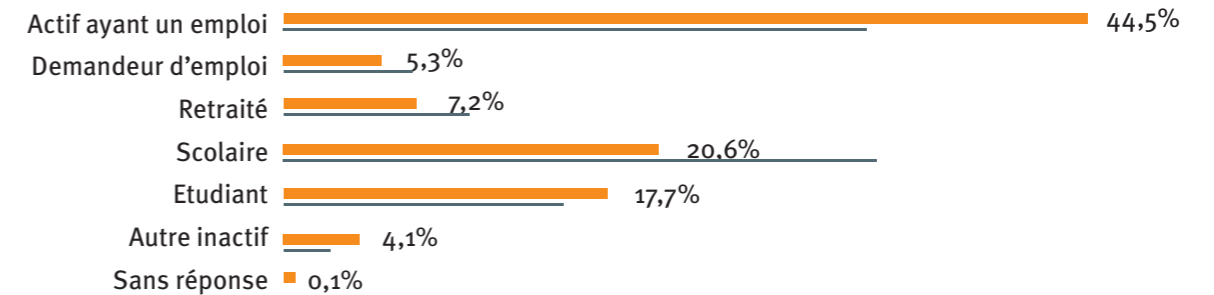


Âge et sexe



— Moyenne réseau bus

Catégories Socio-Professionnelles



— Moyenne réseau bus



LES AMÉLIORATIONS APPORTÉES À L'OFFRE DE LA LIGNE 70 ET SES CORRESPONDANCES AVEC LA LIGNE INTERURBAINE 202

La ligne urbaine 70 assure la liaison entre Oberschaeffolsheim et la Robertsau via HautePierre et l'Espace Européen de l'Entreprise qu'elle dessert dans le sens Sud-Nord / Nord-Sud aux arrêts situés Allée de l'Euro, Rue de Rome et Avenue de l'Europe.

Depuis le 8 janvier 2008, la fréquence de la ligne 70 est passée de 20 minutes à 12 à 15 minutes en heures de pointe, c'est-à-dire de 7h à 8h30, de 11h30 à 14h et de 16h30 à 18h30 du lundi au vendredi, augmentant ainsi l'offre de la ligne de 21%.

En outre, les correspondances entre la ligne 70 et la ligne interurbaine 202 « Wingersheim-Rotonde », qui se croisent route de Mittelhausbergen, ont été améliorées par le Conseil Général du Bas-Rhin.

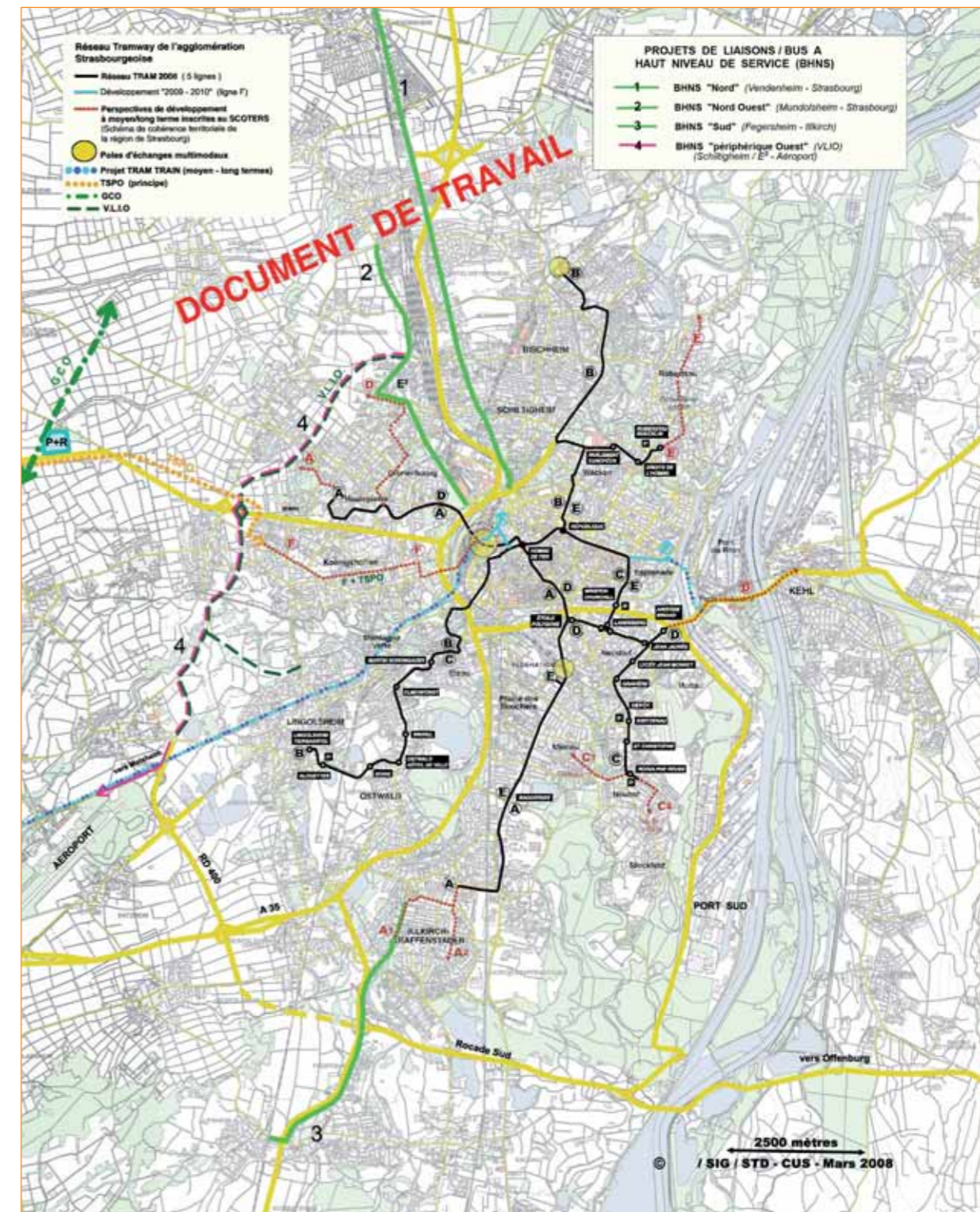
Désormais :

- 5 dessertes sur 7 de la ligne 202 dans le sens Wingersheim-Rotonde sont en correspondance à moins de 10 minutes avec la ligne 70 entre 6h et 9h,
- 5 dessertes sur 8 de la ligne 202 dans le sens Rotonde-Wingersheim sont en correspondance à moins de 10 minutes avec la ligne 70 entre 16h et 19h30.

LES PROJETS DE TRANSPORTS EN COMMUN À L'ÉTUDE

La Communauté Urbaine de Strasbourg mène différentes réflexions intéressant directement l'Espace Européen de l'Entreprise et le Mittelfeld :

- Transport collectif en site propre [TCSP] prévu dans le cadre de la Voie de Liaison Intercommunale Ouest [VLIO] et envisagé comme un Bus à Haut Niveau de Service [BHNS] « Périphérique Ouest » reliant Schiltigheim à l'Aéroport,
- Extension de la ligne D du tramway jusqu'à la VLIO via l'Espace Européen de l'Entreprise,
- BHNS « Nord-Ouest » reliant le quartier de la gare de Strasbourg à Mundolsheim via l'Espace Européen de l'Entreprise.





CHAPITRE 2

UN RÉSEAU CYCLABLE COMPLÉTÉ ET SÉCURISÉ À MOYEN TERME

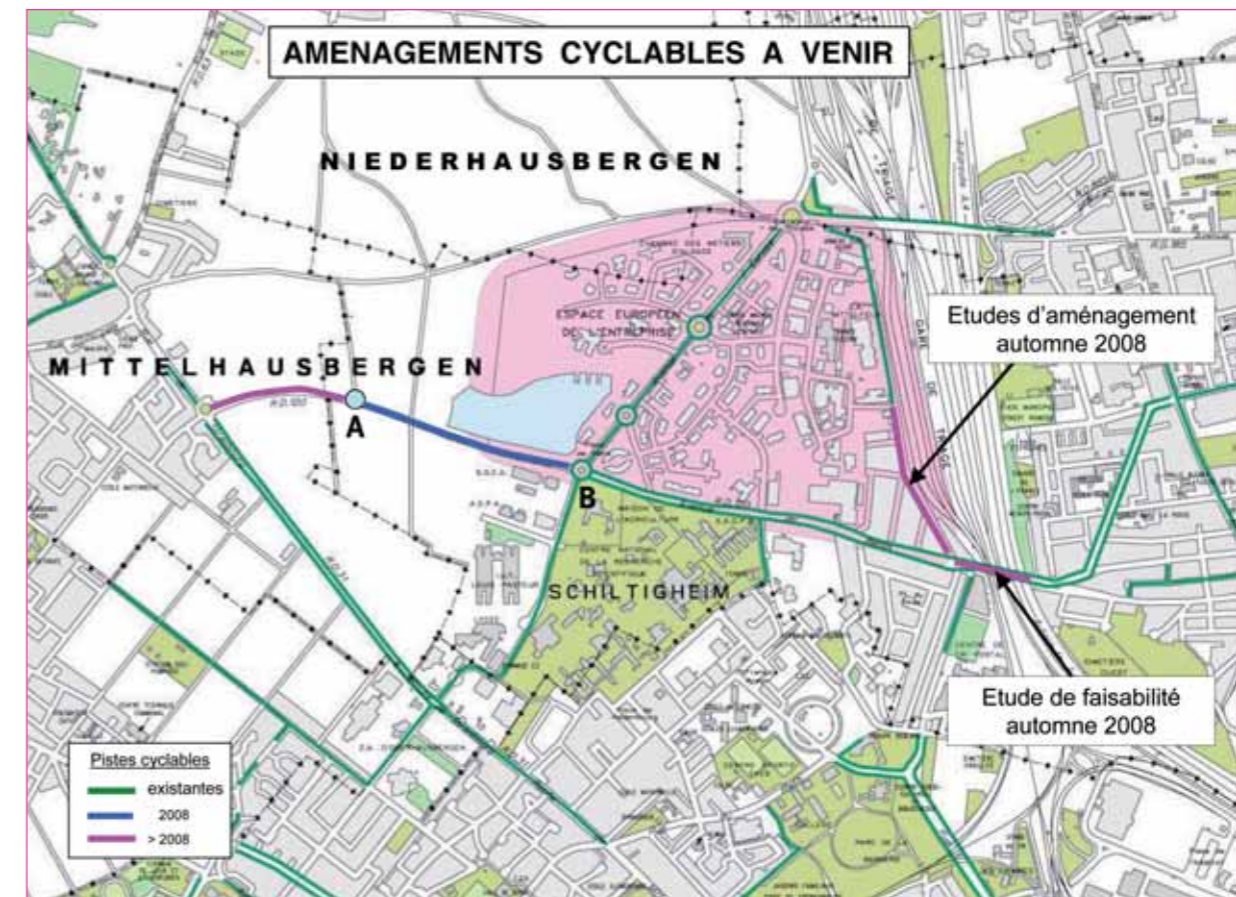
LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE

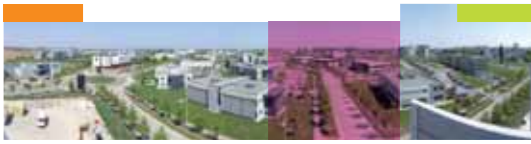
Le Plan de Déplacements Inter-Entreprises avait identifié divers « points noirs » sur le réseau cyclable interne à l'Espace Européen de l'Entreprise et au Mittelfeld et situé à ses abords immédiats. Il avait également mis en exergue la discontinuité des aménagements cyclables.

La sécurisation des déplacements cyclables et la continuité du réseau, objet des engagements 7 et 8 de la Charte, devraient être améliorées à moyen terme, le Conseil Général du Bas-Rhin, la Communauté Urbaine de Strasbourg et la SEM Epuissance3 ayant d'ores et déjà programmé un certain nombre d'aménagements :

- Route de Hausbergen, segment situé entre le croisement avec la route de Strasbourg et le nouveau rond-point réalisé dans le cadre des aménagements de la zone Est de l'Espace Européen de l'Entreprise [rond-point A sur le plan figurant en page 16]
Compétence : Conseil Général du Bas-Rhin - Dates de réalisation des aménagements prévus : 2008/2009
- Route de Hausbergen, segment situé entre le nouveau rond-point réalisé dans le cadre des aménagements de la zone Est de l'Espace Européen de l'Entreprise [rond-point A sur le plan figurant en page 16] et le carrefour du Luxembourg [rond-point B sur le plan figurant en page 16]
Compétence : SEM Epuissance3 - Date de réalisation des aménagements prévus : 2008
- Rue de Madrid
Compétence : SEM Epuissance3 - Date de réalisation des aménagements prévus : été 2008
- Rue de Saint-Junien
Compétence : Communauté Urbaine de Strasbourg - Etudes d'aménagement : 2008
- Passerelle de franchissement de la voie ferrée et de l'autoroute rue de Hausbergen
Compétence : Communauté Urbaine de Strasbourg - Etude de faisabilité : 2008

PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE [source : CUS - Août 2008]





LES ÉQUIPEMENTS DE STATIONNEMENT VÉLOS RECENSÉS

L'association des Utilisateurs de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld a réalisé, en mars 2008, un recensement des parcs de stationnement de vélos.

23 parcs à vélos ont été répertoriés dans ce cadre :

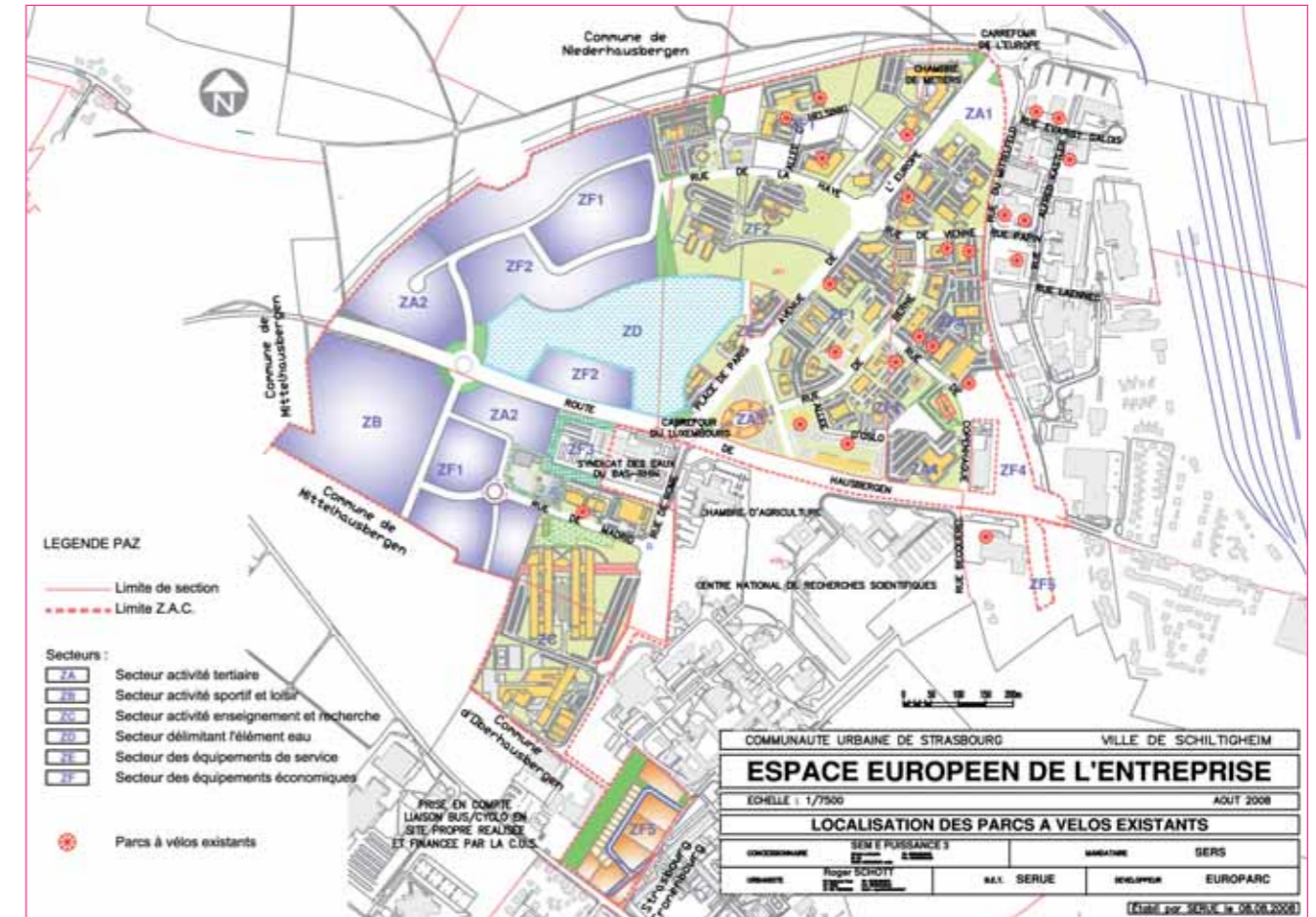
- 2 parcs rue de Berne,
- 3 parcs avenue de l'Europe,
- 3 parcs rue Denis Papin,
- 4 parcs rue de Copenhague,
- 1 parc rue de La Haye,
- 1 parc rue d'Oslo,
- 2 parcs rue Evariste Galois,
- 1 parc route de Hausbergen,
- 2 parcs rue de Vienne
- 2 parcs allée d'Helsinki
- 1 parc rue Alfred Kastler,
- 1 parc rue de Madrid.



Crédit photo : Phovoir

LOCALISATION DES PARCS À VÉLOS EXISTANTS

[source : SERUE Ingénierie]





CHAPITRE 3

→ UNE APPROCHE INTER-ENTREPRISES DE LA GESTION DES DÉPLACEMENTS DES SALARIÉS

L'Association des Utilisateurs de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld a créé, en son sein, un groupe de travail « Déplacements et accessibilité » ayant pour objectif de proposer et mettre en œuvre les actions permettant aux entreprises de répondre aux engagements de la Charte pour la mise en œuvre du Plan de Déplacements Inter-Entreprises : favoriser le report vers les modes alternatifs à la voiture particulière et à l'autosolisme pour les trajets domicile-travail [Engagement 12] et les déplacements professionnels [Engagement 13].

Se basant sur le diagnostic élaboré dans le cadre du PDIE qui avait fait apparaître que 61 % des salariés utilisent leur véhicule pour leurs déplacements domicile-travail [un taux supérieur à celui de la Communauté Urbaine de Strasbourg de 52 %] et 17 % les transports en commun [un taux nettement supérieur à celui de la Communauté Urbaine de Strasbourg de 10 %], les membres de l'AUEEEM ont souhaité axer leurs actions autour de trois séries de thématiques :

- Les enjeux d'une mobilité durable à travers une contribution à la présentation, auprès des responsables d'entreprise du site, du premier bilan de la Charte pour la mise en œuvre du PDIE et l'organisation d'un Forum de la Mobilité, destiné aux salariés de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld, et prévu le jeudi 16 octobre 2008,
- Les Plans de Déplacements Entreprise, thème d'un petit déjeuner auxquels ont été conviés l'ensemble des chefs d'entreprise de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld,
- L'accessibilité du site, abordée sous l'angle de la communication sur l'offre en transport en commun et de la prévention du risque routier.

« ET SI VOUS TESTIEZ D'AUTRES MODES DE TRANSPORT ? »

L'invitation à tester d'autres modes de transport sera le fil conducteur du Forum Mobilité organisé le 16 octobre 2008 à l'Espace Européen de l'Entreprise et au Mittelfeld à destination des salariés des entreprises implantées sur ces sites.

L'objectif est à la fois :

- D'informer les usagers sur l'accessibilité de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld en transports en commun et en modes doux,
- De mobiliser les entreprises et leurs salariés sur la question de la prévention du risque routier,
- De susciter un débat autour des questions de mobilité grâce à la projection du film d'Al Gore « Une vérité qui dérange », et l'animation d'un débat à l'issue de la projection.

Outre le film, les salariés :

- Disposeront de toutes les informations relatives à la desserte du site en transport en commun : tram/bus, TER, Réseau 67,
- Se verront remettre une fiche d'accessibilité, document unique présentant cette offre ainsi que diverses informations concernant l'accessibilité du site à vélo ou l'emplacement des stations d'autopartage situées à proximité du site. Ce document sera également téléchargeable sur le site de l'AUEEEM <http://aueeem.alsaeco.com/>
- Pourront se faire établir leur « Profil Déplacement » par l'ASPA,
- Pourront s'exprimer sur les actions ou manifestations à organiser sur le site autour de la mobilité.

Les acteurs de la prévention du risque routier seront également présents pour sensibiliser les salariés sur le management des déplacements et l'éco-mobilité.

ENJEUX ET INTÉRÊT DES PLANS DE DÉPLACEMENTS ENTREPRISE [PDE]

Les Plans de Déplacements Entreprise ont été le thème du premier « petit déjeuner » organisé par l'AUEEEM à destination des chefs d'entreprise de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld.

Cette séance de travail, qui a eu lieu le 29 février 2008, s'est déroulée en trois temps :

- Présentation du plan de déplacements de l'ASPA
- Présentation par le Chargé de Mission PDE de la CUS :
 - Des enjeux d'une mobilité durable
Les transports représentent 60% des importations de pétrole et 35% de la consommation totale d'énergie en France. 50% des trajets inférieurs à 3 Km et 20% des trajets inférieurs à 1 Km sont effectués en voiture.
 - Des objectifs et intérêts d'un PDE pour les salariés, les entreprises et la collectivité.
 - Des étapes d'élaboration d'un PDE : préparation du projet, réalisation du diagnostic, élaboration du plan, mise en œuvre des solutions et suivi des actions.
 - D'exemples de mesures mises en œuvre dans le cadre de PDE réalisés dans la CUS [Crédit-Mutuel, CIAL, Communauté Urbaine de Strasbourg, CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin, CPAM, Conseil de l'Europe...].
- Echanges avec les participants [environ 15 entreprises représentées].

LES PLANS DE DÉPLACEMENTS ENTREPRISE [PDE]

Un PDE est une démarche volontaire entreprise par un employeur visant, par la mise en œuvre d'un ensemble de mesures, à favoriser l'usage de moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle et à l'autosolisme et à la rationalisation des déplacements des salariés. Il concerne tant les trajets domicile-travail que les déplacements professionnels et peut intégrer les déplacements des visiteurs de l'entreprise.

Les démarches PDE permettent de répondre à des préoccupations à la fois économiques [réduction du coût des déplacements et du stationnement], environnementales [réduction de l'impact des déplacements sur l'environnement] et sociales [diminution du stress lié aux trajets, réduction des accidents de la circulation].

Un PDE suit en général une méthodologie en 4 étapes :

- Un pré-diagnostic, dont l'objectif est d'identifier les enjeux de l'entreprise en matière de mobilité : pour quelles raisons la démarche est-elle engagée, quels en sont les résultats attendus, existe-t-il de véritables alternatives à la voiture au regard du lieu d'implantation de l'entreprise... ?
- Un diagnostic accessibilité [identification des réseaux de transport desservant l'entreprise] et un diagnostic mobilité [habitudes de déplacement des salariés], réalisés sur la base notamment d'une enquête auprès des salariés,
- Un plan d'action décrivant les mesures proposées en vue de favoriser l'usage, par les salariés, de modes autres que la voiture particulière : mesures visant à inciter les salariés à se déplacer autrement, campagnes de communication et d'information...
- La mise en œuvre des actions retenues dans la troisième phase et l'évaluation du plan de déplacements.

Pour en savoir plus : www.deplacements-salaries-67.fr



LE PLAN DE DÉPLACEMENTS DE L'ASPA

Du fait de son activité et de son appartenance à la « Compagnie de l'air », l'ASPA, organisme de surveillance et d'étude de la pollution atmosphérique en Alsace, se devait de montrer l'exemple et de mettre en place son propre PDE.

Un groupe de travail interne de salariés volontaires et motivés a donc été créé en 2005 afin de mener une réflexion approfondie et proche des salariés visant à baisser les émissions atmosphériques dues à tous leurs déplacements. Des actions de sensibilisation du personnel sont régulièrement organisées, avec par exemple le marquage des vélos des salariés, des stages de formation mécanique « vélo » (dérailleur, frein...), la participation au challenge entreprise du « Circuit du Kochersberg ». En préalable, chaque salarié reçoit une fiche individuelle indiquant d'une part les multiples modes de transports possibles pour les trajets domicile-travail, et d'autre part les avantages et inconvénients de chaque solution en termes de temps, de coûts et de rejets à l'atmosphère (polluants et gaz à effet de serre).

De nouveaux moyens de déplacement ont également été mis en place pour les déplacements professionnels : vélo, vélo à assistance électrique, tickets de bus et tram, achats de véhicules moins « gourmands » (véhicule hybride essence - électricité).

La part d'autosolistes commence doucement à reculer depuis 2005 (61 % en 2005, 58 % en 2007...). Pour 2008 l'ASPA s'est fixé un objectif ambitieux : passer sous la barre des 50 % des trajets effectués en autosolisme !

LES CHARGÉS DE MISSION PDE/PDIE DANS LE DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Les chargés de mission PDE/PDIE accompagnent les entreprises, collectivités et administrations dans la mise en place de démarches de gestion de la mobilité des salariés. Ils mettent à disposition des outils de méthodologie, d'analyse et de communication.

— Territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg

Contact : **Renald SADARNAC** – Communauté Urbaine de Strasbourg

E-mail : renaud.sadarnac-lapeyre@cus-strasbourg.net

Téléphone : 03 88 60 92 71

— Territoire du Bas-Rhin hors CUS

Contact : **Joël STEFFEN** – CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin

[mission co-financée par l'ADEME, la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin et le Conseil Général du Bas-Rhin]

E-mail : j.steffen@strasbourg.cci.fr

Téléphone : 03 88 75 25 28

APPRÉHENDER COLLECTIVEMENT LA QUESTION DE LA PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER EN ENTREPRISE

Alors que la prévention du risque routier en entreprise est, généralement, appréhendée à travers des démarches individuelles de management des déplacements, six entreprises de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld, représentant près de 600 salariés envisagent d'engager, ensemble, une démarche de prévention du risque routier encouru par leurs salariés.

Cette démarche, en cours de définition, devrait leur permettre de réaliser, collectivement :

- Une évaluation du risque routier encouru par leurs salariés à l'occasion de leurs trajets domicile-travail,
- Une étude de sinistralité à travers :
 - L'analyse des accidents de circulations de leurs salariés,
 - L'identification des points de sinistralité de l'Espace Européen de l'Entreprises et du Mittelfeld, tous modes de transport confondus [véhicules motorisés, vélo, marche à pied]
 - La réalisation d'une enquête auprès d'un panel de salariés, portant sur leurs habitudes de déplacements et leurs perceptions des risques liés aux trajets domicile-travail.
- Un plan d'actions basé sur les résultats de l'évaluation du risque routier, l'étude de sinistralité et les « bonnes pratiques » mises en œuvre dans les entreprises participant au projet.

Engagée avec l'appui de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle et de la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin, cette démarche devrait bénéficier du soutien du Comité de Pilotage National pour la Prévention du Risque Routier Professionnel et du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière du Bas-Rhin 2008.

LIMITER LES DÉPLACEMENTS DES SALARIÉS EN LEUR OFFRANT DES SERVICES ADAPTÉS PRÈS DE LEUR LIEU DE TRAVAIL

La question des services aux entreprises et aux salariés est traitée dans le cadre du groupe de travail « Services de proximité aux entreprises » créé au sein de l'AUEEEM et dont l'objectif est de favoriser le développement des synergies et la mutualisation inter-entreprises dans ce domaine.

Si elle n'a pas vocation à s'engager en lieu et place des entreprises utilisatrices, l'AUEEEM se donne pour mission d'identifier les besoins des entreprises et des salariés, de susciter les réponses qui pourraient y être apportées, de favoriser les rencontres entre acteurs publics et privés concernés par l'offre en services de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld. Une première liste a été établie aux cours de différentes réunions de travail du groupe « Services aux entreprises ».

A ce titre, l'AUEEEM et la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin engageront, en septembre 2008, une enquête auprès des entreprises et des salariés du site. Deux questionnaires ont été élaborés et testés auprès d'un échantillon. Leur déploiement à l'ensemble des entreprises et des salariés du site permettra de disposer d'informations globales sur les points suivants :

- La typologie des salariés : pyramide des âges, lieu de résidence, statut professionnel, caractéristiques du poste occupé, horaires de travail,
- L'intérêt de structures de garde d'enfants en bas âge sur le site,
- L'intérêt de proposer, sur le site, différents services aux salariés [restauration inter-entreprises, activités de conciergerie, billetterie à choix préférentiels...] et aux entreprises [mise à disposition de salles de réunion, gestion administrative, dépannage informatique...].

➔ REVUE DE PRESSE

Le Bas-Rhin innove dans les déplacements interentreprises

Les collectivités et les quelque 300 sociétés de l'Espace européen de l'entreprise et du Mittelfeld, au nord de Strasbourg, ont signé une charte favorisant les transports doux.

LE PROJET
Faciliter l'accessibilité à la zone d'activités en palliant les difficultés de stationnement, les contraintes horaires et le manque d'alternatives à la voiture.

LA SOLUTION
Faciliter, avec l'assistance des acteurs concernés, la mise en place d'un plan de déplacements interentreprises (PDIE) à l'initiative des entreprises et de leur territoire d'accueil.

Nous sommes allés à la rencontre des partenaires régionaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Alsace (CCI) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région de Strasbourg (Bas-Rhin). Une initiative régionale à l'échelle de la zone d'activités, composée de quelque 300 entreprises, représentant près de 5 000 salariés. Les collectivités organisatrices des transports - région Alsace, communauté urbaine de Schiltigheim, département du Bas-Rhin et la ville d'implantation de Schiltigheim - le comité d'initiative locale (CILM) ont regroupé les entreprises - à travers l'association

des acteurs de la zone d'activités (E3) - et les structures d'appui aux entreprises - Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Énergie (ADEME), chambre de commerce et d'industrie (CCI) et chambre de métiers - l'initiative locale autour de la même table pour partager leurs connaissances et leurs idées.

Cette initiative a conduit l'association des acteurs à élaborer une charte d'engagement visant à améliorer le dossier de l'Espace E3 et à favoriser l'utilisation des modes alternatifs à la voiture particulière et à l'automobile.

L'opération a été pilotée par le comité d'initiative locale (CILM) et les collectivités organisatrices des transports - région Alsace, communauté urbaine de Schiltigheim, département du Bas-Rhin et la ville d'implantation de Schiltigheim - le comité d'initiative locale (CILM) ont regroupé les entreprises - à travers l'association

LES POINTS CLÉS

- Faciliter l'accessibilité à la zone d'activités en palliant les difficultés de stationnement, les contraintes horaires et le manque d'alternatives à la voiture.
- Faciliter, avec l'assistance des acteurs concernés, la mise en place d'un plan de déplacements interentreprises (PDIE) à l'initiative des entreprises et de leur territoire d'accueil.

Les acteurs du projet

<p>Elise Coerdenne Tania Bouchard, directrice adjointe à la CCI</p> 	<p>Il cofinance Pierre Furling, responsable transport à la CCI</p> 	<p>Il mobilise Nicolas Trapani, président de l'association des entreprises</p> 
---	---	--

«Echelonner les actions dans le temps»
«La charte d'engagement est le résultat d'un processus et travail une stratégie gagnant-gagnant : les partenaires publics s'engagent sur des programmes d'actions et les entreprises sur la sensibilisation de leurs salariés. C'est nécessaire de trouver un consensus dans la formulation des propositions, mais la formalisation des engagements a permis la mise en œuvre de projets, chargé d'assurer l'interface entre les entreprises et les acteurs des partenaires publics, avec la démarche générale.»

«Une initiative à poursuivre dans d'autres zones»
«La démarche engagée avec les entreprises nous apporte un diagnostic précis. Nous apprenons à mieux connaître les déplacements des salariés et les démarches réalisées en matière de modes de transport. Notre évaluation du niveau de services à mettre en place est plus précise. L'appartenance nous permet d'intervenir en synergie avec d'autres acteurs publics et de mutualiser nos moyens. Strasbourg, Bas-Rhin, nous souhaitons reproduire la méthode dans d'autres zones.»

«Une relation plus égalitaire avec les partenaires publics»
«L'association regroupe des entreprises, représente un important potentiel d'emploi et permet une relation plus égalitaire avec les partenaires publics. Ainsi, nous avons pu sensibiliser des interlocuteurs publics à nos contraintes de déplacements urbains. A charge pour les responsables d'entreprises d'intervenir et d'écouter les salariés à l'occasion des transports en commun, modes de déplacements doux et au partage de la voiture. Le rapport est équilibré.»

Il a été efficace pour constituer le comité d'initiative locale, par exemple, en facilitant le rapprochement des acteurs concernés, notamment pour les plus petites entreprises. La communication, présente à chaque étape, notamment lors de la préparation, a permis de créer une dynamique positive des acteurs de terrain. Un forum d'échanges sur Internet a facilité le développement de documents communs tels que le dossier de concertation ou encore des présentations qui ont permis à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg de mieux connaître les besoins des entreprises.

Document de référence
Un guide méthodologique, élaboré par la chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin, en partenariat avec l'ADEME (1), offre les Premiers pas pour la mise en place d'un plan de déplacements interentreprises (PDIE). Il a été rédigé aux responsabilités d'entreprises et de zones d'activités et est accessible en charge de développement économique. Il propose les objectifs, les méthodes à mettre en œuvre, les modalités, les données, les outils, les modalités, les propositions d'actions, les acteurs à associer et comment s'organiser pour une bonne concertation, selon les caractéristiques de la zone d'activités et la demande locale au nord. L'investissement pour un PDIE peut aller de 20 000 à 50 000 euros, selon l'importance de la zone. L'ADEME étant financée à 50% et 27 000 euros.

Schiltigheim / Charte de déplacements Un bouquet de solutions pour la zone d'activités

Le souhait de diminuer la circulation automobile n'est pas un vœu pieux à Schiltigheim. Pour la première fois au niveau national, une zone d'activités de cette ville au nord de Strasbourg a défini une série de mesures, dans le cadre d'un plan de déplacements inter-entreprises.



La zone d'activités, l'Espace européen de l'entreprise et du Mittelfeld, innove en lançant un plan de déplacements inter-entreprises et une charte d'engagement des partenaires, signée hier. (Photo DNA - Jean-Christophe Dorn)

RepDOSSIER | Les Plans de Mobilité

UN EXEMPLE DE PDIE

Quand agir seul ne suffit plus

Il est plus facile de renforcer ou d'adapter une offre de transport public ou de créer un service d'autopartage pour un site de 5.000 personnes que pour une entreprise de 100 salariés. C'est parce que ces solutions dépassent le cadre d'une entreprise seule, que le Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld (E3M) - 300 entreprises employant près de 5000 salariés - a été créé. Le PDIE permet aussi aux entreprises de partager des services qu'elles ne pourraient pas prendre en charge seules. La CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin est le maître d'ouvrage de ce plan de déplacements et y joue un rôle d'animation et de coordination entre entreprises et collectivités.

Mise en réseau
Les outils du PDIE
Une enquête auprès des salariés de l'E3M a été réalisée en 2005. Elle a donné la taille de l'échantillon - pour des raisons techniques, statistiques et budgétaires - le questionnaire avait été mis en ligne sur un site web dédié. En 2007, une enquête concernant le co-voiturage a été réalisée.

BON À SAVOIR
Depuis Mars 2008, un chargé de mission Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) est basé à Schiltigheim. Collaborant avec l'ADEME, la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Comité Général du Bas-Rhin, ses missions sont d'informer, d'écouter et d'accompagner les entreprises en collectant leurs données et en plaçant des alternatives.

Plan de déplacement entreprises

PDE : La 1ère Charte d'Engagement multi-partenaires signée en Alsace

Le 23 août, les représentants de la Région Alsace, du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Communauté Urbaine et de la Ville de Strasbourg, de la Ville de Schiltigheim et d'autres partenaires ont signé avec l'ADEME la charte d'engagement pour la mise en œuvre du Plan de Déplacements Inter-Entreprises de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld, à Schiltigheim.

Cette "première charte multi-partenaires" formalise les engagements des signataires afin d'améliorer la desserte de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld en transports en commun, à vélo et à pied, de favoriser l'utilisation par les salariés des modes alternatifs à la voiture particulière et à l'automobile, de pérenniser le Plan de Déplacements Inter-Entreprises, a indiqué un communiqué de la Région Alsace. Dans le Bas-Rhin, il s'agit du premier plan de déplacements réalisé à l'échelle d'une importante zone d'activités dans le département, a précisé le communiqué : plus de 300 entreprises représentant environ 4.500 salariés sont concernées par le projet. Le 27 août, la Charte et le Guide seront téléchargeables sur les sites internet de la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin et de la Chambre de Métiers d'Alsace**.

* La SEM E puissance 3, l'Association des Usagers de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld (AUUEEM), la Chambre de Métiers d'Alsace, Section du Bas-Rhin et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin

** www.strasbourg.cci.fr , www.cma-alsace.fr

L'Espace européen de l'entreprise, « site d'excellence » sur cent hectares

Créé il y a quinze ans, l'Espace européen de l'entreprise et du Mittelfeld à Schiltigheim, sur une centaine d'hectares, se veut « un site d'excellence » selon Alfred Muller, maire de Schiltigheim. L'originalité de cette zone d'activités est d'accueillir des entreprises, des instituts de formation supérieure comme l'Ecole de chimie et des organismes comme les chambres d'agriculture ou de métiers. Le tout complété par un hôtel et des restaurants. « Pas un simple accueil, mais un pôle de vocations avec les quartiers urbains », selon l' élu. A long terme sont prévus des équipements sportifs et culturels. Le tout avec des contraintes urbanistiques précises : un tiers d'espaces verts, un tiers de voiries et un tiers de bâtiments, ainsi qu'un plan d'eau, en voie de doublement. Cette zone, pilotée par une société d'économie mixte depuis 1991, regroupe actuellement 312 entreprises et quelque 4 500 salariés. Comme le soulignait Hugues Geiger, adjoint au maire de Strasbourg, chargé de l'environnement, ce plan de déplacements est « un engagement fort, un défi au changement des habitudes ». 60% des déplacements urbains en voiture se font pour une distance de 1,5 km. Juste une petite promenade, bonne pour la santé...

LISTE DES ARTICLES DE LA REVUE DE PRESSE

- « **PDE : La 1^{ère} Charte d'Engagement multi-partenaires signée en Alsace** »
Actu-Environnement.com – 24 août 2007
- « **Schiltigheim - Du concret pour le développement durable** »
Dernières Nouvelles d'Alsace – 24 août 2007
- « **Schiltigheim / Charte de déplacements - Un bouquet de solutions pour la zone d'activités** »
Dernières Nouvelles d'Alsace – 24 août 2007
- « **Plan de déplacements interentreprises d'envergure** »
L'Alsace – 24 août 2007
- « **Chambre de Métiers Alsace - Plan de Déplacements Inter-Entreprises de l'Espace Européen de l'Entreprise et du Mittelfeld** »
Les Affiches Moniteur p.24 – 5 octobre 2007
- « **Le Bas-Rhin innove dans les déplacements interentreprises** »
La gazette p.44 – 5 novembre 2007
- « **Bas-Rhin : des engagements en faveur de l'éco-mobilité des salariés** »
Transflash p.4 – avril 2008
- « **Un exemple de PDIE : Quand agir seul ne suffit plus** »
Report'air Aspa – mai 2008

Contact

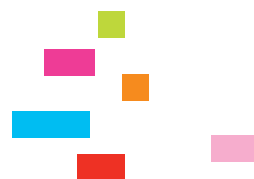


Direction de l'Aménagement du Territoire

Tél : 03 88 75 24 29

amenagementduterritoire@strasbourg.cci.fr

Ce document a été élaboré en collaboration avec les partenaires de la Charte. Nous remercions en particulier, pour la fourniture des cartes et plans, le service SIG de la CUS, SERUE Ingénierie et la CTS.



Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin
10 place Gutenberg - 67081 Strasbourg cedex
Tél. 03 88 75 25 25 - Fax : 03 88 22 31 20 - www.strasbourg.cci.fr